

EXCO CLERMONT-FERRAND

CENTRE DE REVISION, D'ETUDES ET DE GESTION

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissaires aux comptes
au capital de 330.000 F.

Siège social : 14, avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND

SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD

738 18

Certifié pour
copie conforme

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MARS 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le seize mars,

A dix huit heures trente,

Les Actionnaires de la Société EXCO CLERMONT-FERRAND, Société Anonyme au capital de 330.000 F., divisé en 3.300 actions de 100 F. chacune, dont le siège est 14, avenue Marx Dormoy, 63000 CLERMONT-FERRAND, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée à chaque Actionnaire le 9 février 1998.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des Actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean - Claude PUYET

Monsieur Pierre-Jean ORCEYRET Madame M. Th. ARNAUD, les deux Actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Alain VOISSET est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bruno ROZAN, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 9 février 1998, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 3229 actions sur les 3.300 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[Signature] [Signature] [Signature]

Pruney 41

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux Actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des Actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 septembre 1997,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

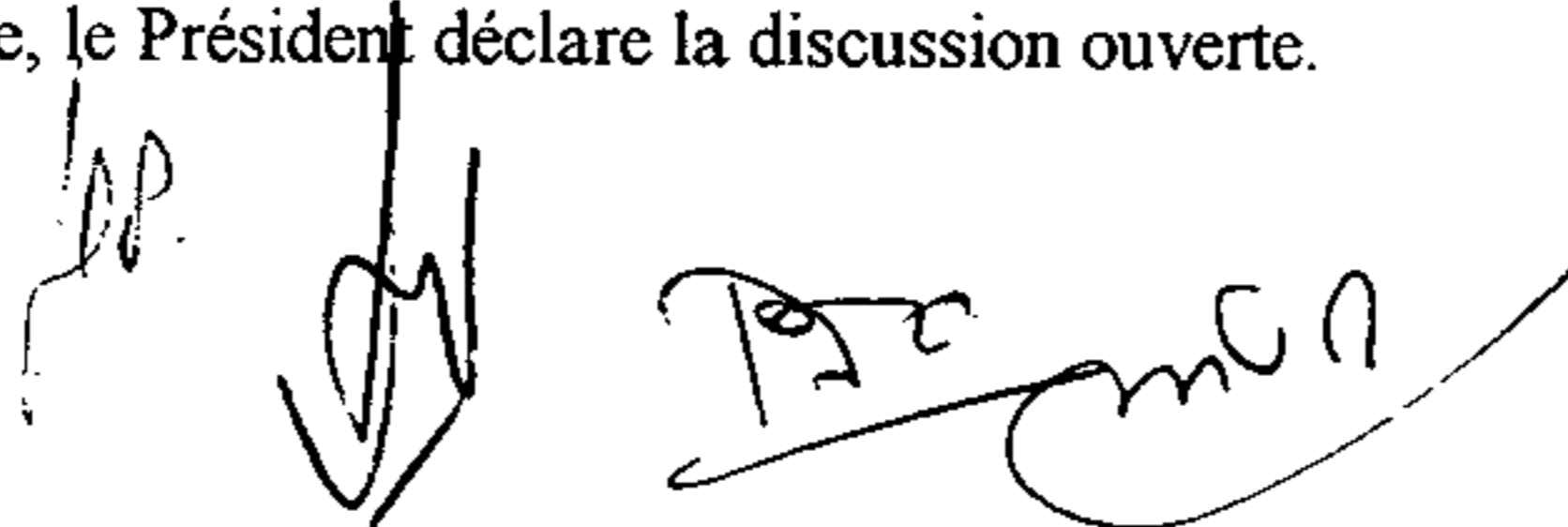
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice 1996/97,
- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration..

Puis lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.



Pruney - 42

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 1997, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la Loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ces conventions.

Elle prend acte qu'en raison de l'activité même de la Société et de celle des Associés, les interventions faites par les Cabinets associés sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales dans les termes de l'article 144 de la Loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 525.265,74 F., décide que les sommes distribuables de 645.017,97 F., constituées comme suit, seront réparties de la manière suivante :

1) Origines du résultat à affecter :

- Report à nouveau antérieur	119.752,23 F.
- Bénéfice net de l'exercice	<u>525.265,74 F.</u>
- TOTAL	645.017,97 F.

2) Affectation proposée :

- Dotation à la réserve légale (déjà dotée à hauteur de 10 %)	NEANT
- Distribution de dividendes aux Actionnaires	330.000,00 F.
- Affectation en réserve spéciale (I.S. à taux réduit)	131.312,00 F.
- Affectation en réserve spéciale des plus-values à long terme	8.397,00 F.
- Affectation en report à nouveau	<u>175.308,97 F.</u>
- TOTAL	645.017,97 F.

Si l'Assemblée retient cette proposition, il sera distribué un dividende net de 100,00 F., assorti d'un avoir fiscal de 50,00 F., à chacune des 3.300 actions.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er AVRIL 1998.

Handwritten signatures: AP, J, P, MGN.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est le suivant :

EXERCICES	NOMBRE D' ACTIONS REMUNEREES	REVENU GLOBAL	DIVIDENDE DISTRIBUE	IMPOT DEJA PAYE AU TRESOR
1993/94	3.300	396.000	264.000	132.000
1994/95	3.300	396.000	264.000	132.000
1995/96	3.300	396.000	264.000	132.000

Cette résolution est *acceptée à l'unanimité*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques ROZAN, Commissaire aux comptes titulaire qui a fait valoir ses droits à la retraite et décide de le remplacer par son suppléant, Monsieur Bruno ROZAN pour la durée du mandat restant à courir, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir en 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2001/2002.

Cette résolution est *réductum est acceptée à l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

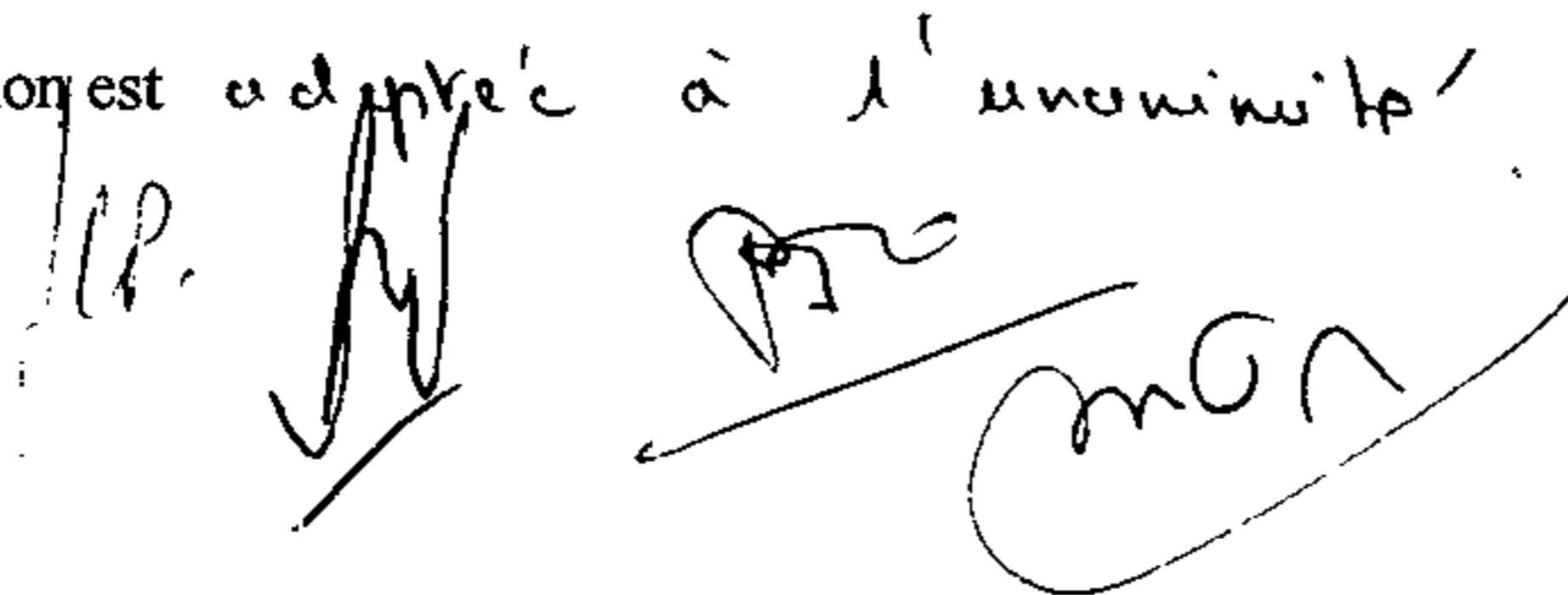
L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la SARL A.E.C. Z.A. du Pont-des-Nautes 03410 SAINT-VICTOR, représentée par Monsieur Guy LAURENT, pour une période de six exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tenir en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2002/2003.

Cette résolution est *acceptée à l'unanimité*

SIXIEME RESOLUTION

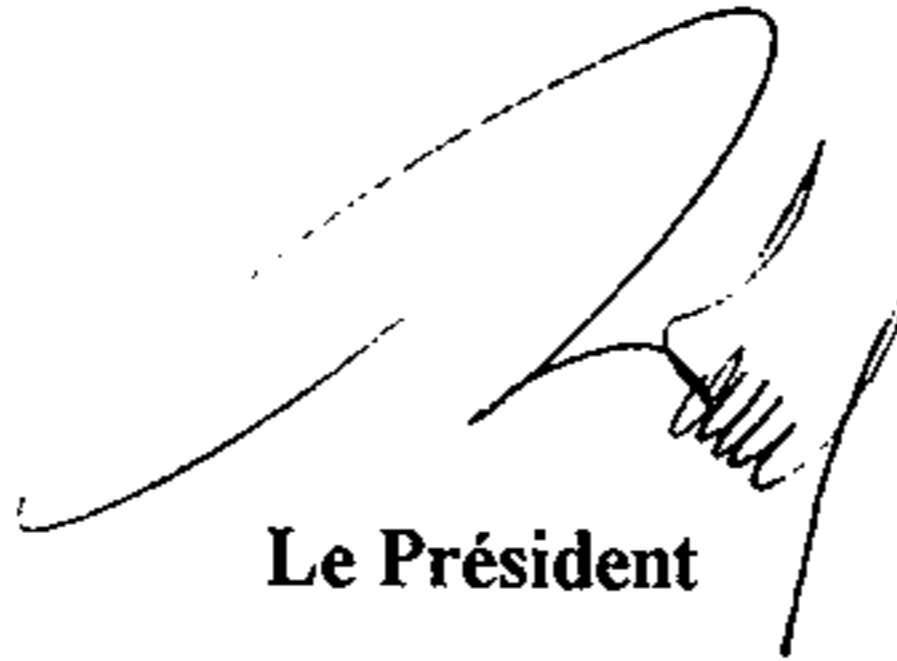
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est *acceptée à l'unanimité*

LP.

 The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a signature that appears to be 'LP.' followed by a large, stylized signature. To the right, there is another signature, possibly 'MOR', and below it, a large, circular signature that looks like 'MOR' or 'MORON'.

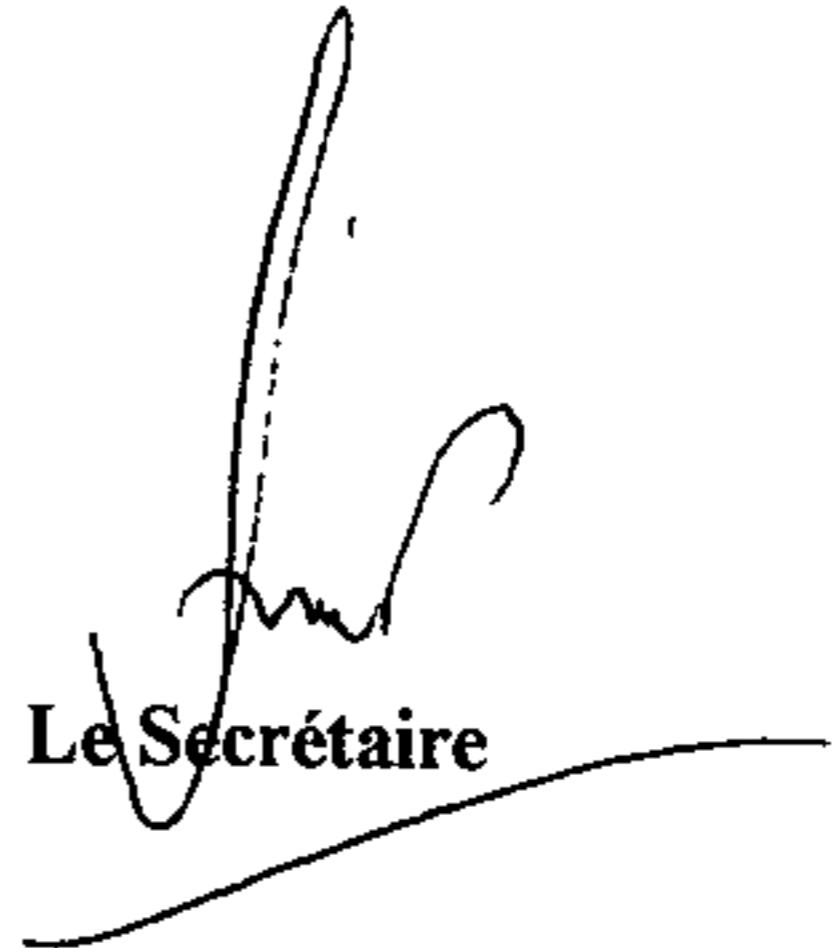
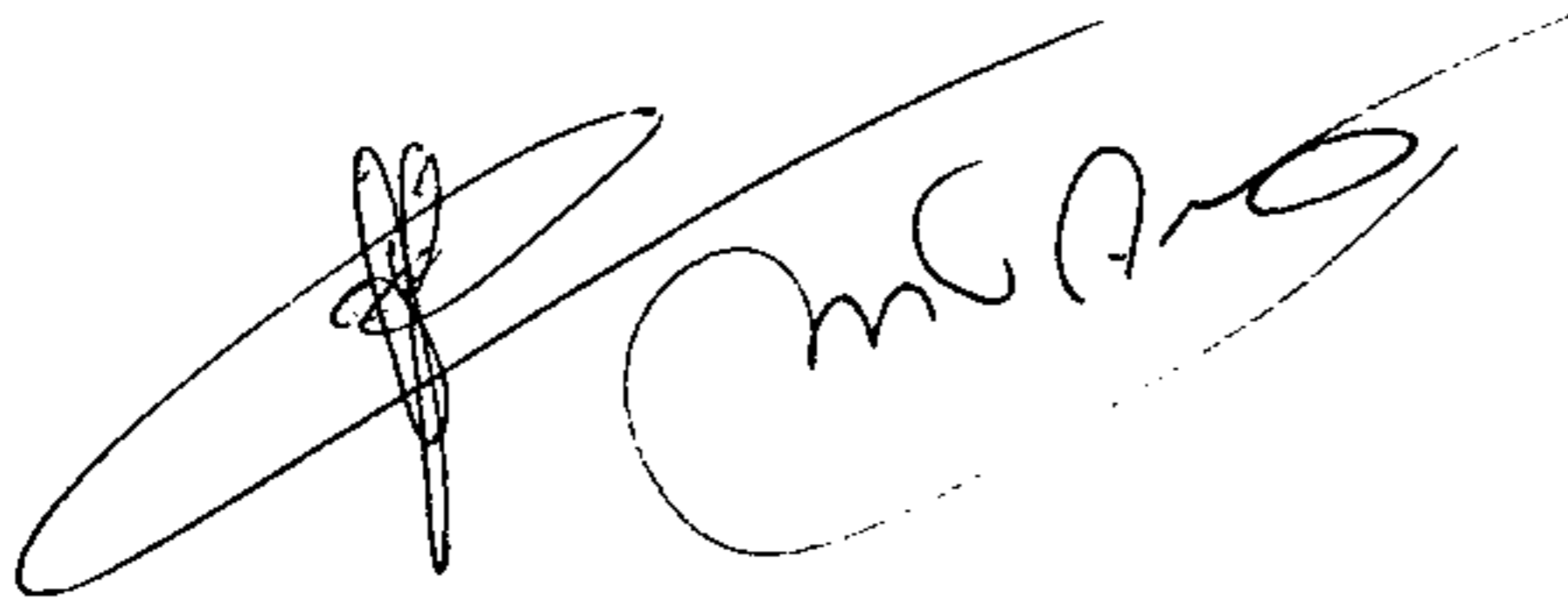
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président

Les Scrutateurs



Le Secrétaire